

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Marc CHAUVIN**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Construction du pôle sportif de Creac'h Gwen
Avenant n°1 au marché de travaux du lot 8 Menuiseries Bois.**

La ville de Quimper a notifié un marché à l'entreprise Ateliers DLB, à Gouesnou, le 19 décembre 2013, dans le cadre du projet de pôle sportif de Creac'h Gwen. Aujourd'hui divers aléas de chantiers et sujétions techniques imprévues nécessitent la passation d'un avenant n° 1 à ce marché.

L'exécution des travaux a demandé des ajustements pour répondre au mieux au fonctionnement futur de l'équipement.

Cela se traduit par :

1 – La Fourniture et pose de deux blocs portes supplémentaires :

A la demande de l'architecte, suite à un oubli dans le CCTP, fourniture de 2 blocs portes, l'un entre le club house et la circulation, l'autre entre le placard et la salle de réunion.

2 – La Modification de l'huissierie de la porte du local CTA (centrale de traitement d'air):

A la demande de l'architecte, compte tenu de la taille spécifique de la porte pour permettre le passage de la CTA. Aléa de chantier.

3 – La Modification du nombre de clés :

A la demande de la maîtrise d'ouvrage, un nombre de clés supplémentaires est requis pour la réalisation d'un bon organigramme de clés.

4 – La Modification des huisseries pour les portes des circulations :

Durant la phase étude, une erreur de la maîtrise d'œuvre a été commise lors de la rédaction du cahier des charges du lot menuiserie. Le niveau coupe-feu de certaines menuiseries n'est pas réglementaire et cela demande un remplacement des éléments concernés déjà installés.

Les coûts des éléments déjà installés et leur dépose seront pris en charge par la maîtrise d'œuvre, ainsi que les impacts sur les équipements jouxtant les éléments déposés.

Ces travaux ne bouleversent pas l'économie du projet qui respecte l'enveloppe initiale.

Les travaux cités ci-dessus s'élèvent à 32 894,95 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 130 659,92€ HT, soit une augmentation de 33,65 %.

La commission d'appel d'offres du 25 novembre 2015 a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1.

Le maire,

Ludovic JOLIVET